

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réduction des déchets

Une campagne de « Prévention des déchets » en version numérique, à partir de septembre 2023

La collecte des déchets a répondu pendant longtemps au seul souci d'hygiène publique. Le devenir des déchets semblait alors secondaire. Aujourd'hui la collecte des déchets représente un enjeu environnemental et économique.

En 1960, nous produisons en moyenne 220 kg de déchets par personne. En 2022, la production s'élève à près de 695 kg par habitant et par an (cumul des déchets en poubelles et en déchèteries). Ensemble, allégeons nos poubelles et valorisons les déchets que nous produisons.

1. Une campagne de sensibilisation à la réduction des déchets

Conformément aux enjeux de développement durable auxquels la collectivité s'engage à répondre, l'Agglomération continue chaque année d'encourager le recyclage, le réemploi et la valorisation des déchets. La rentrée 2023 est l'occasion pour Saint-Brieuc Armor Agglomération de partager une **campagne numérique pour sensibiliser à la « prévention des déchets »**.

1.1 LA PRÉVENTION, C'EST QUOI ?

En matière de déchets, avant d'envisager leur collecte et leur traitement, il faut privilégier la **prévention**. Cela consiste à éviter ou à réduire la production des déchets et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficulté à les recycler). La prévention permet de limiter notre impact sur l'environnement (notamment liés au traitement, à l'extraction des ressources, à la production des biens ou à la distribution...). Cela fait de la prévention un **levier essentiel pour réduire les pressions faites sur les ressources naturelles**.

1.2 POURQUOI RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

- Limiter la consommation de nos ressources naturelles.
- Avoir moins de déchets à traiter ou à incinérer.
- Maîtriser l'augmentation des coûts liés à la gestion de nos déchets.
- Respecter l'environnement, la santé et donc améliorer notre qualité de vie.
- Léguer un environnement sain aux générations futures.



1.3 UNE CAMPAGNE NUMÉRIQUE POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Cette campagne « Allégeons nos poubelles » a été travaillée avec l'agence castormoricaine BeNews. Elle s'inscrit dans le temps pour délivrer une série de **15 messages** destinés à tous les usagers. L'objectif est de promouvoir les bons gestes à adopter au quotidien mais aussi de les expliquer. Ainsi, un dispositif numérique sera déployé jusqu'à la fin de l'année au travers d'**infographies relayées sur les réseaux sociaux** de la collectivité. Elle sera également mise à disposition des communes et de tout acteur associatif ou économique souhaitant la relayer.



« Je choisis le durable plutôt que le jetable : Le produit à usage unique est encore trop souvent présent dans notre quotidien (bouteilles, gobelets, mouchoirs, cotons, emballages etc.). Pourtant, de plus en plus d'alternatives existent, plus respectueuses de l'environnement et souvent moins coûteuses à l'usage. »



« Je réduis mes emballages plastiques car ils sont source de nombreuses pollutions avant même de devenir déchets, en raison des matières utilisées pour les produire et des nombreuses étapes nécessaires à leur fabrication et à leur acheminement. »



« Individuel ou collectif, l'utilisation du composteur est possible et permet de diminuer considérablement la taille de la poubelle marron. Déchets de cuisine (épluchures, marc de café, filtres, restes de repas, déchets de jardin (taille de haies, feuilles mortes)... »



« Je n'imprime que si c'est vraiment indispensable, je privilégie un tirage noir et blanc, recto-verso, je recycle mes papiers en brouillon... Stopper la publicité dans la boîte aux lettres, c'est 36 kg de déchets en moins par an et par habitant. »

→ Découvrez l'intégralité de cette campagne sur le site de l'agglo : www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh

Contact presse : Saint-Brieuc Armor Agglomération - Direction communication
02 96 77 30 41 - communication@saintbrieuc-agglo.fr - www.saintbrieuc-agglo.bzh

La terre, la mer, l'avenir en commun



saintbrieuc-armor-agglo.bzh



2. Accompagner et sensibiliser les usagers toute l'année

Le **service tri-prévention poursuit et renforce ses actions** pour réduire à la source le volume des déchets. L'objectif est de sensibiliser des usagers aux problématiques environnementales et de les accompagner pour adopter de nouveaux comportements et habitudes de consommation. La finalité : réduire, valoriser, réutiliser et recycler les déchets.

Depuis 2010, le **compostage, collectif et individuel, ne cesse de progresser**. Plus de 25 % de la population de l'agglomération est aujourd'hui équipée d'un composteur et plus de 130 sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire. Poursuivons nos efforts.

2.1 DES ATELIERS « COMPOSTAGE »

La part des déchets fermentescibles dans nos poubelles marron représente environ 30 % de leur poids total. Le compostage fait donc partie des leviers essentiels dans la réduction des déchets. Des ateliers sont organisés chaque année par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour accompagner et équiper les usagers qui souhaitent se lancer dans la pratique du compostage : Rencontres avec les maîtres composteurs, initiations au compostage... les usagers peuvent venir à tout moment de l'atelier et s'équiper en achetant le kit de compostage (composteur, bioseau, mélangeur).

Les prochains ateliers - gratuits et en accès libre - démarrent dès septembre 2023 :

- **Samedi 16 septembre** | 14h à 16h | Espace Point Virgule, à **Langueux**
- **Samedi 23 septembre** | 14h à 16h, Parc de la Ville Junguenay, à **Trégueux**
- **Vendredi 29 septembre** | 14h à 17h, Parc Ty Coat, à **Saint-Brieuc**
- **Samedi 21 octobre** | 9h30 à 12h30, Place François Gicquel, à **Plaintel**
- **Samedi 18 novembre** | 9h30 à 12h30, Parking de la salle des fêtes, à **Plourhan**



Tous les habitants intéressés (locataires comme propriétaires) d'un immeuble disposant d'un espace vert peuvent aussi solliciter Saint-Brieuc Armor Agglomération pour étudier la faisabilité d'une installation de **composteurs en pied d'immeuble**.

2.2 D'AUTRES ATELIERS, FORMATIONS ET CONSEILS PÉDAGOGIQUES

En complément des ateliers compostage, les ambassadeurs du tri de l'agglomération accompagne les usagers sur d'**autres pratiques permettant de réduire la production de déchets** :

- des **formations « compostage »** accueillent des groupes de 12 personnes sur inscription pour se perfectionner au compostage,
- des ateliers **« conserverie »** pour réaliser soi-même des conserves des aliments,
- des ateliers **« Jardinage au naturel »**,
- des opérations de **« broyage de sapins de Noël »**, en janvier, avec les communes,
- la **« Semaine de Réduction des Déchets »**, en novembre, qui regroupent de multiples ateliers ludiques sur le thème de la récup' pour fabriquer, réparer, échanger... et limiter la production de déchets.

Toutes les dates de ces ateliers et/ou évènements sont **consultables à l'agenda** du site internet de l'agglo.

Et rendez-vous sur notre site, **rubrique « Agir pour réduire nos déchets »** : vous y retrouvez la campagne numérique et tous les conseils pour mieux consommer, pour valoriser les textiles, chaussures ou linge de maison inutilisés... pour tester des recettes anti-gaspi ou pour consulter l'annuaire des acteurs de réemploi...

ANNEXE

FOCUS //

TEOMi [Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères]

> Fin de l'enquête en août 2024



L'enquête en porte-à-porte se poursuit. A ce jour, les enquêteurs ont frappés aux portes de plus de 63 500 foyers parmi lesquels 42 500 foyers ont répondu à l'enquête et ont pu être équipés de bacs pucés.

Les habitants des 31 communes enquêtées qui n'ont pas pu répondre à l'enquête sont invités à prendre rendez-vous auprès du service collecte au 02 96 77 62 30 ou par e-mail à accueilteomi@sbaa.fr

Dès fin septembre, l'enquête démarre sur Saint-Brieuc, ville qui compte le plus d'habitants et de collectifs et qui représente près de 30 % des foyers à enquêter. «L'enquête devrait s'achever pour août 2024», explique Rémy Moulin.

Après une phase de test en 2025, le comptage des bacs présenté à la collecte commencera au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) est fixé pour le 1^{er} janvier 2027 et se basera sur les bacs collectés en 2026. « Il faut prendre le temps de la préparation, explique Rémy Moulin. Les enquêtes en porte-à-porte, indispensables pour construire la base usagers, sont longues. Il faut aussi compter une période de vérification de l'ensemble des données recueillies, de sécurisation de la fiabilité des outils, d'équipement des camions, d'installation des systèmes de contrôle des points d'apport volontaire, mais également préparer une année de tests. »

Chaque geste et chaque habitude de consommation a son importance en matière de réduction des déchets. Depuis la baisse de fréquence de collecte au 1^{er} janvier 2021 (1 fois tous les 15 jours) et la sensibilisation des enquêteurs dans les foyers, la collectivité constate une réduction de 6 % des tonnages collectés. Poursuivons nos efforts.

ACTU //

Les déchèteries participent à la bonne valorisation des déchets

> Des changements d'ici la fin de l'année



Des barrières pour fluidifier et sécuriser l'accès aux déchèteries. D'ici la fin de l'année, dès l'entrée des déchèteries, il faudra attendre que la barrière se lève pour entrer.

L'ensemble des déchèteries gérées par Saint-Brieuc Armor Agglomération seront équipées de systèmes de contrôle d'accès avec des barrières et des lecteurs de plaques d'immatriculation. Dans un premier temps, les barrières seront seulement utilisées pour réguler la circulation dans l'enceinte des déchèteries et assurer leur bon fonctionnement.

Les lecteurs de plaque, installés dans la perspective du passage à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI), entreront en fonctionnement ultérieurement. Il n'est donc pas encore obligatoire d'avoir enregistré sa plaque pour accéder au service.

Pour réduire au maximum les temps d'attente, notamment le week-end, il est conseillé d'éviter d'arriver en déchèterie la demi heure qui suit l'ouverture et celle qui précède la fermeture. Ces créneaux sont en effet très prisés. Autre astuce pour un bon fonctionnement général : privilégier les gros chargements plutôt que de multiplier les passages.

Enfin, rappelons que le dépôt de déchets est limité à 3 m³ par jour à l'exception des déchets verts qui sont acceptés jusqu'à 5 m³. Les déchets doivent être préalablement triés afin de rendre le passage en déchèterie plus efficace.